

Stratégie régionale de lutte et d'adaptation des secteurs agricole, alimentaire et forêt- bois au changement climatique et dispositifs de soutien

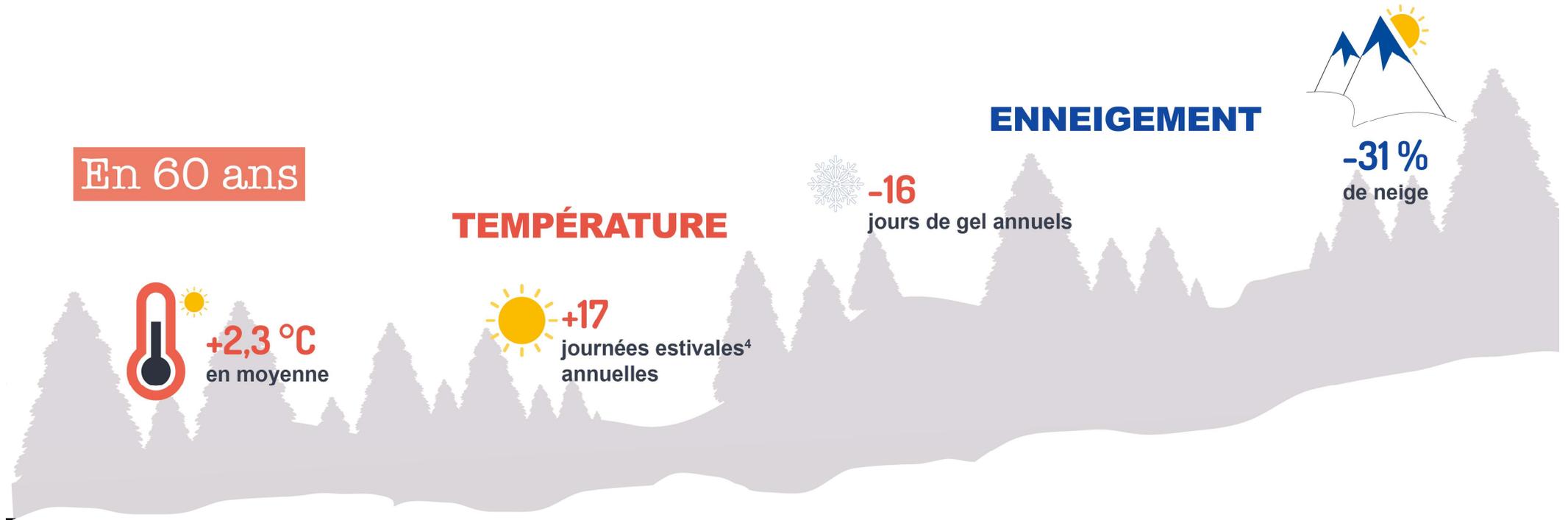
**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT
ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

Rencontre CapRural du 17 novembre 2022



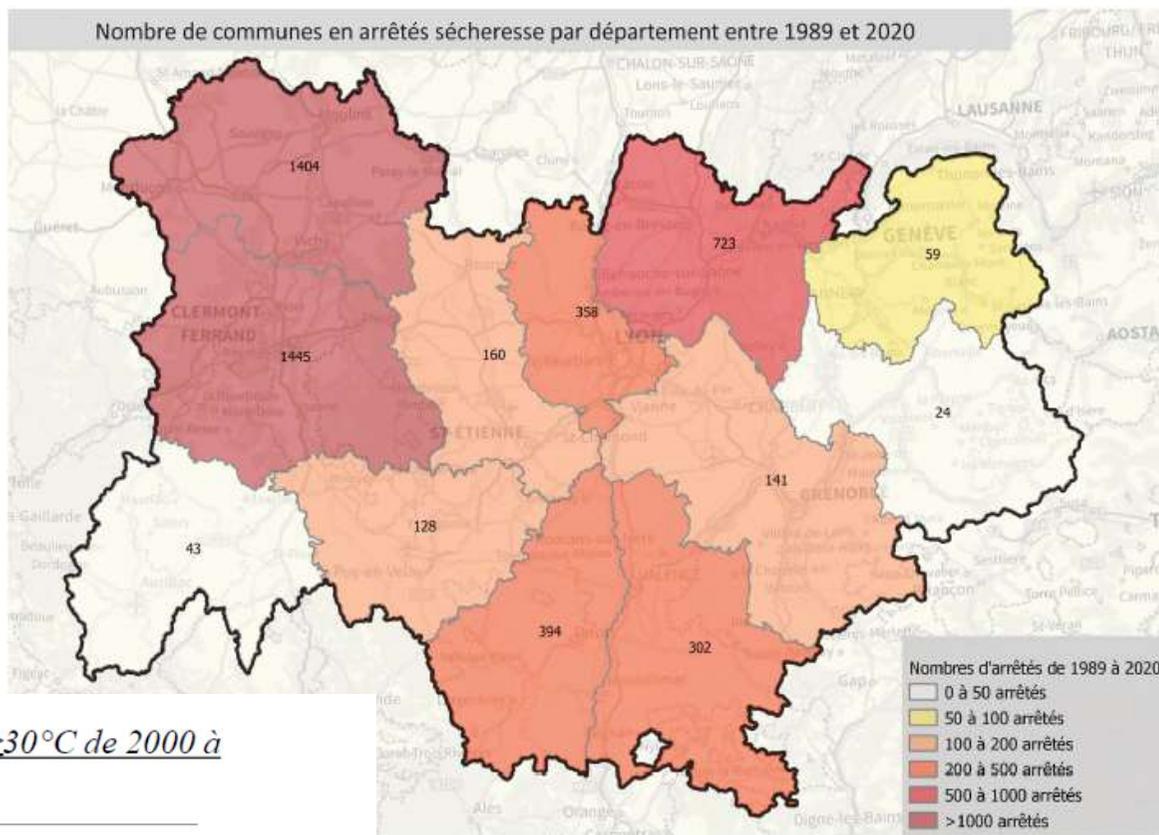
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Quelques chiffres du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes

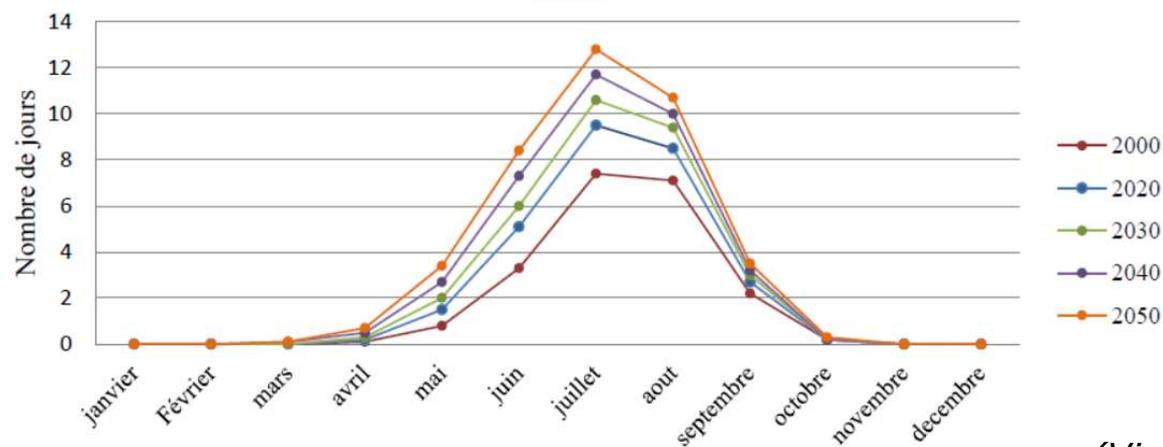


Source : données ORCAE – traitement AURA-EE, déc 2021 (calculs effectués sur 12 stations sur la période 1960-2019, sauf pour l'indicateur Enneigement, qui se base sur une seule station, celle du Col de Porte en Chartreuse (38))

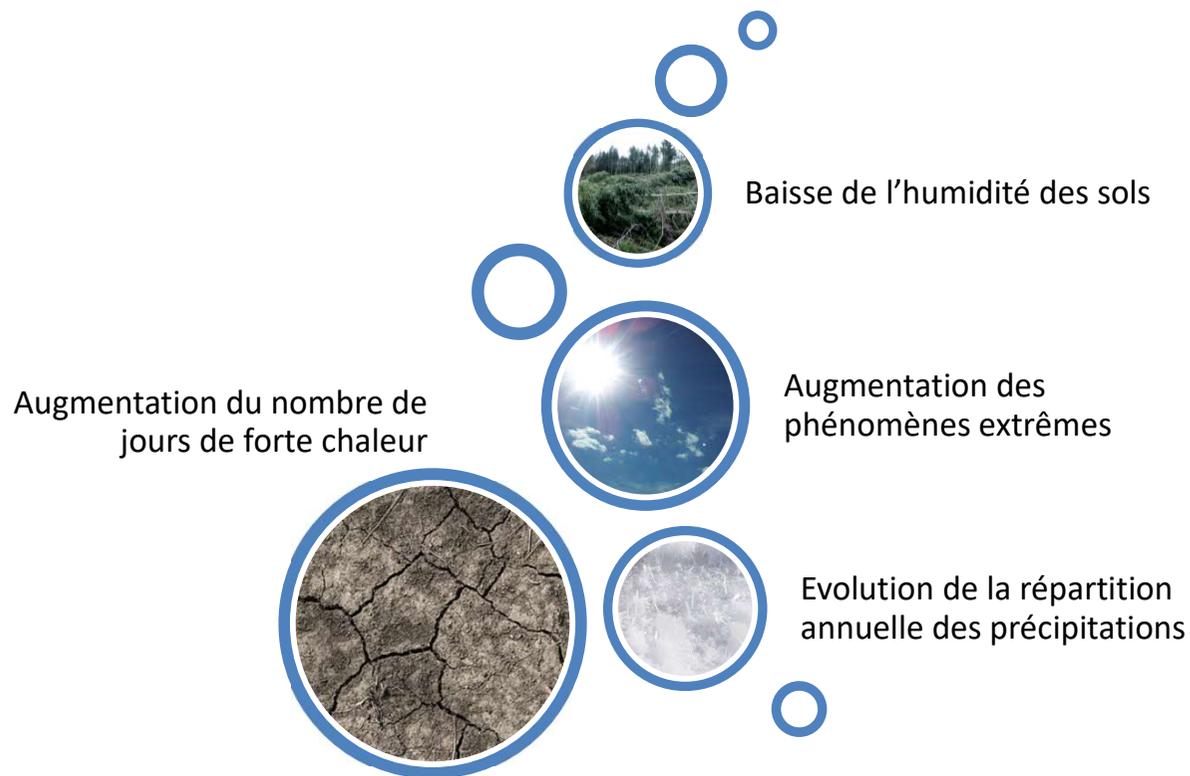
Quelques chiffres du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes



Evolution du nombre de jours "très chaud" avec $T_x \geq 30^\circ\text{C}$ de 2000 à 2050



Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et la forêt-bois



Depuis 2010, les calamités agricoles sont plus fréquentes.

En 2019, plus de 15 000 exploitations d'élevage sont concernées par la sécheresse et des pertes fourragères de 30 à 45 %.

En parallèle en forêt, les scolytes ont détruit 255 000 m³ de bois.

Chaque sécheresse, c'est au moins 100 millions d'€ de pertes économiques sur les secteurs agricole et forestier.

Au-delà des événements climatiques extrêmes, les années difficiles deviennent plus fréquentes, et les baisses de rendements se répètent.

La région dispose de nombreux atouts agricole et forestier face au changement climatique



Grande surface de forêt et de prairies permanentes : leur fonction de **stockage de carbone** est à préserver et à multiplier



Potentiel pour le développement d'**énergie renouvelable** : méthanisation, bois énergie



Productions de qualité et labellisées

Multiplicité des productions régionales et **potentiel de transformation et commercialisation** sur notre territoire



Profession agricole et acteurs du développement territorial prêts à s'engager sur une **stratégie commune**

Stratégie régionale de lutte et d'adaptation des secteurs agricole, alimentaire et forêt-bois face au changement climatique

- Un plan voté en assemblée plénière des 15 et 16 octobre 2020
- Les objectifs visés
 - Diminuer le besoin futur d'actions conjoncturelles face aux aléas climatiques
 - Accompagner les secteurs agricole, alimentaire et forestier à s'adapter aux conditions climatiques actuelles et futures
 - Contribuer aux objectifs du SRADDET, en termes d'économies d'eau et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du stockage du carbone en région
- Un budget dédié de 50 M€ / an

Les 5 axes d'intervention



Axe 1. Pérenniser les filières agricoles et forestières face au aléas climatiques

Renforcer le soutien aux investissements préventifs

- Renforcer le **soutien aux investissements préventifs** : protection contre la grêle, le gel, les pluies fortes

Diversifier les sources de revenus des exploitations pour qu'elles soient moins exposées

- Investissements favorisant la **diversification des activités** (ateliers de transformation à la ferme, agritourisme...)
- **Investissements et formation pour diversifier les productions**

Développer de nouveaux débouchés

- Soutien aux filières à haute valeur ajoutée (AB, AOP, Labels...) et à leur évolution
- Soutien à de nouvelles filières

Les 5 axes d'intervention



Axe 2. Accompagner les évolutions et investissements nécessaires face au changement climatique

Optimiser l'usage de l'eau

- Soutien la **modernisation des réseaux** individuels et collectifs
- Soutien aux travaux de **substitution de ressources**, de **stockage de l'eau hivernale**, de réutilisation des eaux usées
- Soutien aux **installations d'abreuvement** des troupeaux

Adapter les systèmes de culture,
essences et itinéraires
techniques

- Soutien au **développement de variétés plus résistantes et moins consommatrices d'eau** : vergers, grandes cultures, prairies...
- Soutien au **développement de l'agroforesterie**

Améliorer la gestion fourragère
des élevages

- Soutien aux **investissements individuels et collectifs de sur-stockage de fourrage** et aux installations de **séchages en grange**
- Soutien aux investissements nécessaires à l'évolution du travail du sol

Les 5 axes d'intervention



Axe 3. Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

Soutenir la production
d'énergies renouvelables et
l'autonomie énergétique des
exploitations

Substituer les produits
conventionnels par des produits
biosourcés

Encourager la construction bois
avec des essences locales

- **Soutien à la méthanisation**
- Développement des **panneaux photovoltaïques et solaire thermique sur les bâtiments agricoles**
- Développement de la **récupération de chaleur** notamment dans les industries agroalimentaires
- **Accompagner l'innovation pour développer l'utilisation de produits biosourcés** : paillage bois, nouvelles filières (lin, chanvre...) à destination de la construction ou de l'automobile par exemple
- Encourager la **construction bois avec des essences locales** : rénovation et construction de bâtiments, notamment publics et agricoles, en bois local
- Soutien aux travaux de desserte forestière pour augmenter l'approvisionnement local

Les 5 axes d'intervention



Axe 4. Contribuer à un bilan carbone plus favorable

Relocaliser en partie l'économie agricole

- Accompagner le **développement des projets de circuits courts et de proximité**
- **Communiquer sur l'achat local et la consommation des produits régionaux**

Optimiser les systèmes au regard du changement climatique et favoriser les complémentarités

- Soutenir le développement de **l'agriculture biologique**
- **Développer l'autonomie alimentaire des élevages et des territoires**
- **Soutenir les collectifs** et leurs actions

Préserver les sols agricoles et forestiers et conforter les puits de carbone

- **Préserver les espaces pastoraux** par le soutien aux projets de plans pastoraux territoriaux
- Préserver la forêt par le soutien à la **gestion durable**

Les 5 axes d'intervention



Axe 5. Former, conseiller et innover pour adapter l'agriculture et la forêt au nouveau contexte climatique

Acquérir, capitaliser et mettre à disposition les connaissances

- **Encourager la recherche développement** pour proposer des systèmes de production agricoles et forestiers adaptés au changement climatique

Diffuser les connaissances

- **Mieux conseiller les agriculteurs et les propriétaires forestiers** pour accompagner les changements nécessaires
- **Adapter le parcours installation** pour intégrer le sujet du changement climatique

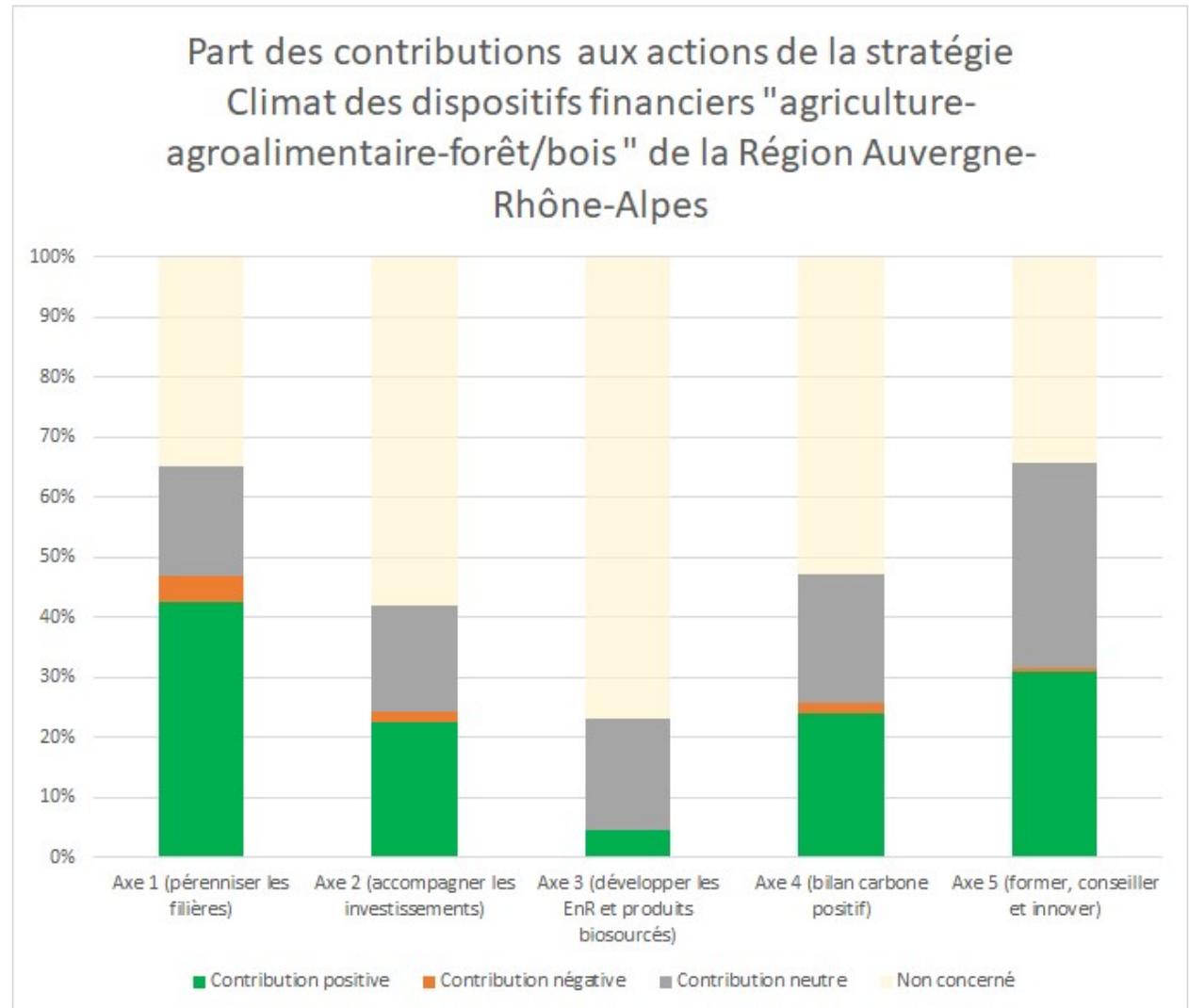
Renforcer les dynamiques territoriales et faire travailler en synergie les acteurs agricoles

- Travailler en **partenariat** avec l'ensemble des acteurs
- Sensibiliser, informer et échanger avec le **grand public**

Mise en œuvre de ce plan régional

2021 : Etat des lieux de la prise en compte du climat dans les dispositifs d'aide de la direction

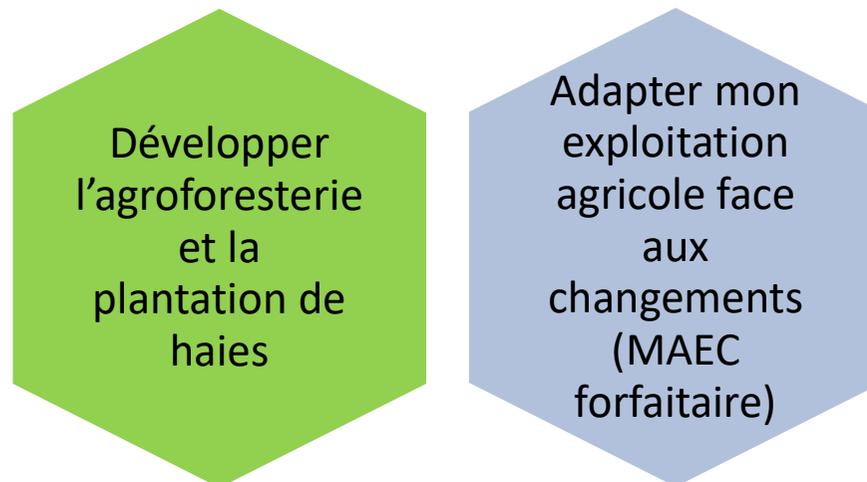
- Des dispositifs à vocation économique ayant des impacts indirects positifs face au changement climatique (plan bois, politique pastorale...)
- Pistes de recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux climat, notamment dans les plans filières
- Une stratégie à affiner : propose une série d'objectifs mais n'explicite pas d'ambitions de transformation, et besoin d'une meilleure connaissance de la vulnérabilité des productions et des filières



Mise en œuvre de ce plan régional

2021 : Etat des lieux de la prise en compte du climat dans les dispositifs d'aide de la direction

2021-2022 : Réorientation des politiques régionales, dispositifs Feader et élaboration de nouveaux dispositifs d'aide centrés sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation



Focus sur la gestion quantitative de l'eau



Soutenir les investissements d'hydraulique agricole



Soutenir les projets de recherche, innovation et développement



Accompagner les territoires face au changement climatique

Soutenir les investissements d'hydraulique agricole

Deux dispositifs de soutien inscrits dans le programmation régional du Feader 23-27

- 205 Investir sur mon exploitation agricole dans les systèmes d'irrigation agricole
- 206 Investir sur mon territoire dans les infrastructures d'hydraulique agricole

Des dispositifs de financement partenariaux

Avec pour objectif de participer à l'adaptation des exploitations et des territoires agricoles à la raréfaction de la ressource en eau, tout en préservant la ressource et en participant à une gestion équilibrée

Soutien aux projets d'économies d'eau



Modification
des
processus de
distribution

Matériel de
pilotage de
l'irrigation



Modernisation
des réseaux
d'irrigation

Soutien aux projets de substitution



Substitution
temporelle

Substitution
des
prélèvements
vers des
masses d'eau
non
déficitaires



Soutien à la création de nouvelles surfaces irriguées



Un soutien aux investissements intégrés dans les dynamiques territoriales

Des bonifications spécifiques

- Projets dans les exploitations agricoles intégrés à des démarches collectives
- Projets d'amélioration dans les exploitations ou les territoires situés sur les territoires prioritaires SDAGE

Des critères de sélection spécifiques

- Projets intégrés dans des démarches changement climatique ou PTGE/PGRE
- Protection du foncier couvert par le projet

Quelques chiffres de la période 2014-2022

867 projets soutenus

205 579 214,57 € d'investissements

137 288 478,08 € d'aide publique

71 123 ha irrigués « améliorés »

6 594 ha créés

11 088 666 m³ économisés (prévisionnel)

Appui aux autres investissements

Gestion de l'eau dans les élevages

Travail du sol et fertilisation

Développer l'agroforesterie

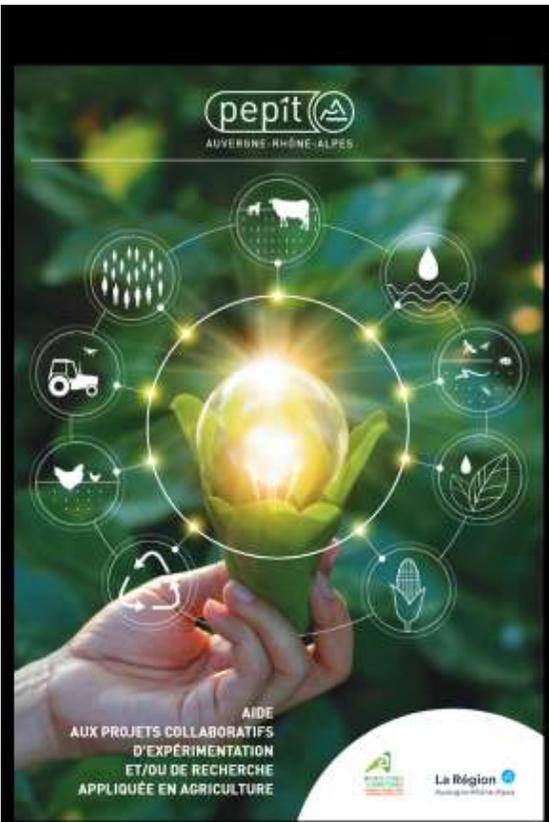
202 Investir dans les productions végétales

204 Investir en collectifs d'agriculteurs

208 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

209 Adapter mon exploitation agricole face au changement (MAEC forfaitaire)

Soutenir les projets de recherche, innovation et développement



pepit AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AIDE
AUX PROJETS COLLABORATIFS
D'EXPÉRIMENTATION
ET/OU DE RECHERCHE
APPLIQUÉE EN AGRICULTURE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PRID

Le dispositif régional
d'expérimentations et
de recherche appliquée
en agriculture pour la
région Auvergne-
Rhône-Alpes

1 appel à projet annuel
En lien avec les filières

2,1 millions d'euros du
conseil régional

Gouvernance PRID
Animation CRA AURA

Pour en savoir plus : VIDEO PEPIT

**PEPIT 'EAU
(AAP 2020)**

types

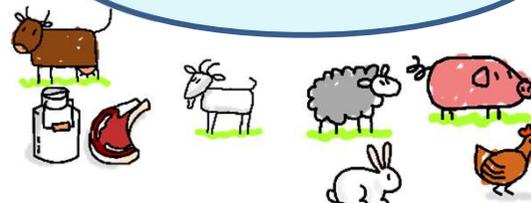
5 projets
lauréats

G. Outils de pilotage
de l'irrigation à
volume contraint,
nouvelles
technologies

DENVER



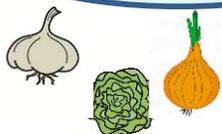
CERCEAU



B. Réduire les
consommations en
eau dans les
exploitations
d'élevages

D. Appropriation et
transfert du pilotage
de l'irrigation et de la
Réserve Utile (sols)

GAGNÉE



PROTECT'EAU



E. Limiter
l'évapotranspiration
et les pertes en eau

VEGET'EAU



C. Evaluation du
matériel végétal
vis-à-vis du
stress hydrique

Accompagner les territoires face au changement climatique

Dispositif FEADER : Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt)

- ★ **Objectifs** : Stimuler l'implication locale sur les enjeux agricoles (foncier, pastoralisme, gestion de l'eau), alimentaires, forêt-bois et d'adaptation au changement climatique, par le soutien aux stratégies territoriales sur ces thématiques. Favoriser l'action concertée et collective. Innover, décloisonner, amorcer des projets qui réussissent dans la durée.

- ★ **Projets cibles** : Soutien à l'élaboration, à l'animation et aux projets issus des stratégies locales :
 - de la préservation et valorisation du foncier agricole,
 - de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales),
 - du développement de la filière forêt-bois (stratégies forestières de territoires),
 - du développement de l'activité pastorale (plans pastoraux territoriaux),
 - d'une gestion partagée et raisonnée des ressources en eau
 - de la transition du secteur agricole pour une meilleure adaptation au changement climatique

Une stratégie consiste en un diagnostic, l'identification d'enjeux et d'objectifs stratégiques, un programme d'actions pluriannuel avec un maquette financière, des indicateurs de suivi et d'évaluation, et la constitution d'une instance de gouvernance (public-privé)

- ★ **Bénéficiaire éligible** : toute personne morale ou physique, avec obligatoirement la présence d'une collectivité intercommunale dans le partenariat

Accompagner les territoires face au changement climatique

Dispositif FEADER : Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt)

Engagements : coopération (au moins 2 entités), projet nouveau, création d'une instance de gouvernance de la stratégie

Aide : Subvention à taux de 80 %

Coûts de personnel €/h de travail

Mise en œuvre de la stratégie (eau et climat) : financement des projets d'expérimentations, déploiement d'outils d'aide à la décision, capitalisation et diffusion, déploiement de résultats de R&D, par un taux forfaitaire de 40 % des frais de personnels

Budget FEADER : 2,15 M€ par an, cible d'environ 150 dossiers sur la programmation



**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT
ET DE L'AGROALIMENTAIRE**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

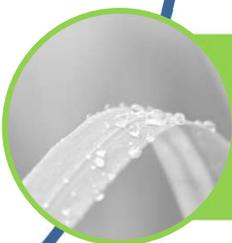
Focus sur la gestion quantitative de l'eau



Soutenir les investissements (hydraulique agricole, abreuvement)



Accompagner les territoires face au changement climatique



Soutenir les projets de développement, innovation et recherche



Modifier les
processus de
distribution

Matériel de
pilotage de
l'irrigation

**Economiser
l'eau**



Modernisation
des réseaux
d'irrigation